

# Crochetière — Pétrin.

Montréal, le 17 décembre 2020

## SOUS TOUTES RÉSERVES

**PAR COURRIEL :**

[patrickbourgeois101@yahoo.ca](mailto:patrickbourgeois101@yahoo.ca)

Monsieur Patrick Bourgeois

Objet : 9413-1547 Québec inc  
c. vous-même  
N/D : 27-18470-0

---

Messieurs,

Nous représentons les intérêts 9413-1547 Québec inc., laquelle nous a donné mandat de vous transmettre la présente.

Notre cliente, ses actionnaires et son administrateur adhèrent à la protection des milieux environnementaux protégés et en ce sens à votre engagement personnel à les protéger.

Par contre, les accusations directes et sans nuances proférées à l'encontre de notre cliente sont de nature à lui causer un préjudice irréparable.

Une simple vérification des milieux protégés vous aurait permis de constater qu'aucun milieu humide ne se trouvait sur la propriété de notre cliente préalablement aux travaux. Par ailleurs, parmi les affirmations sans fondement, on note les suivantes :

- Le terrain de notre cliente hébergeait « une importante population de rainettes faux-grillon »;
- ... « drainer complètement des milieux humides où s'était réfugiée une saine population de rainettes faux-grillon » ;
- ... « qu'il était bien l'auteur du méfait commis hier contre la rainette faux-grillon. » ;
- ... «qu'une compagnie se permette d'agir de la sorte, contre une espèce menacée » ;

- ... « un individu peu scrupuleux avait utilisé une pelle-mécanique pour drainer des milieux humides de Longueuil. Le site ciblé était l'un des derniers où la rainette se porte bien. » ;
- ... « que les étangs ont été drainés »... ;
- ... « toutes les rainettes qui se trouvaient là, en dormance en prévision de l'hiver, ont été complètement écrabouillées » ... ;
- ... « en plein cœur d'un site sensible pour la reproduction de la rainette faux-grillon. Les étangs où pouvait s'y reproduire l'amphibien (sic) menacé n'existent aujourd'hui plus à cet endroit. » ;
- ... « Aujourd'hui, tel n'est plus le cas puisque la rainette s'y trouve en grand nombre. » ;

Tel que mentionné, notre cliente respecte le rôle des organismes et des personnes voués à la protection de l'environnement. Toutefois, nous vous invitons à nuancer vos propos et interventions ainsi qu'à respecter les règles et normes journalistiques. Par ailleurs, notre cliente réserve tous ses recours.

Dans l'attente, veuillez recevoir nos salutations distinguées.

**CROCHETIÈRE, PÉTRIN**



**Alexandre Franco | Avocat**  
afranco@cpavocats.ca  
[notification@cpavocats.ca](mailto:notification@cpavocats.ca)

AF/